

L'EUROPE, DE REELLES OPPORTUNITÉS POUR VOS TERRITOIRES



Réalisé par la Commission européenne



P.06

**FAIRE APPEL
À L'EUROPE**

P.12

**FAIRE VIVRE
L'EUROPE DANS
LES COMMUNES**

P.14

**S'ORGANISER
POUR SAISIR LES
OPPORTUNITÉS
EUROPÉENNES**

P.17

**LES BONS RÉFLEXES À
ADOPTER POUR OBTENIR
DES SUBVENTIONS
EUROPÉENNES**

SOMMAIRE

03 **ÉDITORIAL :** L'Europe est présente dans le quotidien de tous les Français. Mais le savent-ils ?

04 **L'EUROPE AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE, VERTUEUSE ET AU SERVICE DES PERSONNES**

06 **FAIRE APPEL À L'EUROPE**

06 Les fonds structurels, partenaires des projets de votre commune

08 Le FSE+ investit dans les ressources humaines

09 Des financements thématiques pour donner une nouvelle dimension à vos projets

12 **FAIRE VIVRE L'EUROPE DANS LES COMMUNES**

12 Grenoble : ou comment placer l'Europe au cœur de ses politiques publiques

13 « L'Europe des communes » informe les élus locaux

14 **S'ORGANISER POUR MIEUX SAISIR LES OPPORTUNITÉS EUROPÉENNES**

14 Organiser ses services : une clé pour mettre l'Europe à la portée de toutes les communes !

16 Tirer profit des partenariats pour saisir les opportunités européennes

17 **LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER POUR OBTENIR DES SUBVENTIONS EUROPÉENNES**

20 **WEBOGRAPHIE**

Pages spéciales éditées en collaboration avec la Commission européenne et diffusées avec La Gazette du 8 novembre 2021.

Société éditrice : Groupe Moniteur. SAS au capital de 333 900 €. RCS Nanterre B 403 080 823.

Siège social : Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - La-Croix-de-Berny - BP 20 - 156 92186 Antony Cedex.

Président-directeur de la publication : Julien Elmaleh. Conception et réalisation : Infopro Digital Stories

Imprimerie de Compiègne - ZAC des Mercères - 2 square Berthelot - 60200 Compiègne.

• Provenance : Suisse • Ce papier provient de forêts durablement gérées et contient 63 % de fibres recyclées
• Certification : PEFC • Impact sur l'eau (P Tot) : 0,010 kg/tonne • Crédits photos : AdobeStock



ÉDITORIAL

L'Europe est présente dans le quotidien de tous les Français. Mais le savent-ils ?



**Valerie
Drezet-Humez**

Cheffe de la Représentation
en France de la
Commission européenne

de conduire pour répondre aux besoins des élus locaux et des collectivités qu'ils animent, les inciter à mieux intégrer la dimension européenne dans leurs politiques locales, les orienter dans leurs recherches de financements pour les projets de la commune, leur permettre d'anticiper les réglementations à venir, les aider à mobiliser les acteurs du territoire autour d'une ambition et de stratégies à l'échelle des enjeux climatiques, numériques, économiques et sociaux.

Ce supplément est un premier pas.

Amener l'Europe au plus près des citoyens, les convaincre de s'investir dans le projet européen et de se l'approprier, demande de les informer sur les actions, objectifs et impact de l'Europe, dans la vie de tous les jours.

Sur le terrain, les maires sont un relais et un partenaire indispensable dans cette ambition commune. Et pourtant, selon une enquête récente, eux-mêmes se sentent mal informés sur les politiques et dispositifs européens. C'est ce constat qui nous a conduits à vouloir les accompagner.

« L'Europe des communes » est un ensemble d'actions que nous avons décidé

**Sur le terrain,
les maires sont
un relais et
un partenaire
indispensable
dans cette
ambition
commune.**

L'EUROPE AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE, VERTUEUSE ET AU SERVICE DES PERSONNES

L'Union européenne a approuvé cette année son budget pour la période 2021-2027 ainsi qu'un plan de relance historique qui vont renforcer les priorités politiques en contribuant à hauteur de 1800 milliards d'euros à la relance de l'économie dans les territoires. En réponse à la crise sanitaire et ses conséquences, l'Union européenne déploie ainsi une force de frappe financière inédite qui va considérablement stimuler l'activité économique dès 2021.



La France, qui compte parmi les économies les plus affectées par la crise sanitaire, notamment du fait de l'impact de cette crise sur le tourisme et les services, bénéficie d'une des plus grosses enveloppes, avec 39,4 milliards d'euros.

Les orientations politiques de l'Union européenne se fondent sur des priorités communes proposées par la Commission européenne. Elles ne constituent pas un programme de travail exhaustif, mais sont un cadre d'action. Ces orientations politiques se concentrent sur six grandes ambitions pour l'Europe (voir encadré) pour ces cinq prochaines années et bien au-delà.

En accord avec le Parlement européen et les chefs d'État réunis en Conseil européen, elles constituent une feuille de route qui sera mise en œuvre sur le terrain, à la fois par le biais de mesures législatives, mais aussi par des incitations financières.

Sur le terrain, les communes comme les autres collectivités contribuent à construire et déployer ces orientations. Ce sont notamment les maires qui initient les projets allant dans le sens des grandes orientations européennes en faveur d'un développement des territoires plus durables. C'est donc pour cela que les collectivités peuvent bénéficier de subventions européennes conséquentes pour soutenir leurs projets de rénovation énergétique, de mobilité douce, d'accès aux soins pour les plus défavorisés ou encore d'innovation dans la vie publique.

La relance européenne parie sur la transition écologique et numérique

Pour atténuer les effets de la crise sanitaire générée par la pandémie de Covid-19, l'Union européenne a rapidement proposé un Plan de relance (aussi appelé « NextGenerationEU ») dont l'essentiel se décline dans un fonds appelé la « Facilité pour la reprise et la résilience ». Doté de 723,8 milliards d'euros, ce fonds doit permettre aux États membres d'investir très rapidement dans des projets d'envergure. La France, qui compte parmi les économies les plus affectées par la crise sanitaire, notamment du fait de l'impact de cette crise sur le tourisme et les services, bénéficie d'une des plus grosses enveloppes, avec 39,4 milliards d'euros.

À travers ce fonds, la priorité est donnée aux projets contribuant à la transition climatique (37 % de l'enveloppe), à la transition numérique (20 % de l'enveloppe) et à la cohésion sociale. Les États doivent en outre s'engager sur des mesures visant à renforcer leur résilience face aux crises, des réformes dont les contours varient en fonction de la situation des pays.

La Facilité pour la reprise et la résilience est complétée par une aide d'urgence de 50,6 milliards d'euros (appelée « REACT-EU ») déclenchée dès 2020 via les fonds structurels en fonction de la gravité des effets socio-économiques de la crise, notamment le taux de chômage des jeunes et la prospérité relative de chaque État membre. Des fonds supplémentaires sont alloués pour accélérer la transition énergétique : 10,9 milliards d'euros seront destinés à assurer une transition socialement juste et 8,1 milliards pour la relance des zones rurales.

Des aides décisives pour les projets

Dans son budget 2021-2027, l'Union européenne consacre une part importante de ses dépenses

à la politique de cohésion, qui se déploie en France avec les fonds européens d'investissements structurels : FEDER (fonds européen de développement régional), FSE (fonds social européen), FEADER (fonds européen agricole pour le développement régional), FEAMPA (fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture). Ces fonds répondent à différentes problématiques territoriales, et la France en confie la mise en œuvre et la gestion à des autorités de gestion. C'est pourquoi ces fonds sont définis comme des fonds de gestion partagée (entre la Commission européenne et les États membres).

L'Union européenne propose également des programmes de financements thématiques, directement gérés par la Commission européenne (gestion

directe), auxquels les communes peuvent participer en présentant leur projet, dès lors qu'il répond au cahier des charges : parmi les programmes plus connus citons Erasmus (mobilité des personnes), Life (environnement et biodiversité) ou Horizon Europe (recherche et innovation).

Seuls ou à plusieurs ?

Tous ces fonds sont accessibles à toutes les communes, quelle que soit leur taille, mais il ne faut pas hésiter à se regrouper, à passer par l'échelon intercommunal ou départemental pour bénéficier de fonds européens : souvent, cela permet d'engager des démarches de dimension territoriale également intéressantes qui pourront donner lieu à d'autres initiatives par la suite.

LES SIX PRIORITÉS 2019-2024 DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

- 1/ Le pacte vert :** le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent une menace existentielle pour l'Europe et le reste du monde. Pour relever ces défis, le pacte vert pour l'Europe transformera l'Union européenne en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant la neutralité carbone et en ressources d'ici 2050 pour tous. Chaque Européen tirera profit des mesures engagées.
- 2/ L'adaptation à l'ère numérique :** l'Union européenne investit dans la transition numérique laquelle doit profiter à tous, en mettant les citoyens au premier plan et en ouvrant de nouvelles perspectives pour les entreprises. Les solutions numériques sont également essentielles pour lutter contre le changement climatique et réussir la transition écologique.
- 3/ L'économie au service des personnes :** le renforcement de l'économie doit préserver l'emploi et réduire les inégalités en soutenant les entreprises et les mécanismes macro-économiques européens.
- 4/ La place de l'Europe dans le monde :** la Commission européenne défend le multilatéralisme et un ordre mondial fondé sur des règles, en permettant à l'UE de jouer un rôle plus actif et de s'exprimer d'une voix plus forte sur la scène internationale. Un programme solide en faveur d'un commerce libre et équitable, faisant de l'Europe un espace attrayant pour les entreprises, est essentiel pour renforcer le rôle de l'UE en tant que puissance mondiale, tout en garantissant les normes les plus élevées en matière de protection du climat, de l'environnement et des travailleurs.
- 5/ La promotion du mode de vie européen :** défendre les droits fondamentaux et l'État de droit comme base de l'égalité, de la tolérance et de l'équité sociale, tel est le mantra européen.
- 6/ Un nouvel élan pour la démocratie :** l'Union européenne veut renforcer les processus démocratiques en approfondissant les relations avec les parlements, en protégeant la démocratie de l'ingérence extérieure, ou en promouvant le dialogue avec les citoyens pour façonner l'avenir de l'Union européenne. Dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, une plateforme permet aux Européens de s'exprimer, de faire savoir dans quelle Europe ils souhaitent vivre et de contribuer à façonner l'avenir.

FAIRE APPEL À L'EUROPE

Les fonds structurels, partenaires des projets de votre commune

Gérés par les régions au plus près des besoins des territoires, les fonds européens structurels d'investissement, appelés aussi fonds structurels, constituent l'un des principaux leviers permettant à l'Europe de mettre en œuvre ses priorités et d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe en s'appuyant sur les projets locaux. C'est également l'un des plus importants postes de dépenses européens. Pour la programmation 2021-2027, les projets soutenus par les fonds structurels doivent mettre l'accent sur cinq objectifs : une Europe « plus intelligente », « plus verte et à zéro émissions de carbone », « plus connectée », « plus sociale » et « plus proche des citoyens ».

Chaque commune peut trouver une aide financière adaptée à ses objectifs. Illustrations à travers quelques exemples de ce que les fonds européens ont déjà financé.

Financer la rénovation énergétique des bâtiments : un défi européen

Les communes, quelle que soit leur taille, peuvent bénéficier du FEDER ou du FEADER pour mettre aux normes, réhabiliter ou entretenir les bâtiments publics en optant pour des solutions économes en énergie. Elles doivent s'adresser à leur autorité de gestion (les conseils régionaux) pour financer tout ou partie d'un programme engagé au niveau local. C'est ainsi qu'à Port-la-Nouvelle (Occitanie), le réseau de chauffage, la toiture et les portes

d'entrée de 272 logements sociaux ont été rénovés en 2020. Une aide européenne d'1,8 million a permis d'alléger la facture totale de 9 millions.

En France, toutes les 3 minutes, un projet est cofinancé par les fonds européens

Source : Europe en France

Autre exemple : en 2015, une sonde géothermale a été installée à l'Hôtel de ville de Chartres pour assurer les besoins de chaleur et de refroidissement de l'édifice public. Pour ce projet, le FEDER a été mobilisé à hauteur de 206 000 euros sur un montant total d'1 million.

La transformation numérique : une priorité pour les communes d'ici 2030

Pour soutenir la transition numérique des territoires, l'Europe soutient la transformation de l'administration en proposant des aides conséquentes, accessibles à tous. Exemple à Sens qui a engagé son administration dans un vaste chantier de numérisation dès 2019. La ville a alors bénéficié d'une aide européenne de 40 000 euros (FEDER) pour concevoir son portail citoyen, une interface numérique qui permet aux Sénonais d'accéder à de nombreux services municipaux sans se déplacer : de la demande de cartes d'identité aux inscriptions à l'école de musique ou aux cours de sport, en passant par l'octroi d'un coffre-fort numérique à ses habitants.

Dans le même temps, la commune a ouvert un espace numérique équipé d'ordinateurs où un médiateur accompagne les usagers dans leurs démarches et les aide à s'approprier ces nouveaux outils. Un ensemble de nouveaux services qui ont facilité la continuité du service public depuis le printemps dernier, alors que les conséquences de la pandémie de Covid-19 obligent au maintien des distances.

Utiliser le FEDER pour moderniser un site culturel

Les sites touristiques méritent parfois d'être valorisés et les communes peuvent faire appel au FEDER pour cela. C'est le choix fait par la Communauté de communes du pays de la Roche aux fées (Bretagne), construite autour de son dolmen mythique qui attire chaque année 35 000 visiteurs. En 2015, elle a bénéficié d'une aide de 15 000 euros (soit la moitié du budget total de son projet) pour sensibiliser le public à la prouesse technique de sa construction : via une application dédiée, elle permet au visiteur de se muer en archéologue à la découverte du site ou en architecte du néolithique,

confronté aux défis que posaient l'élévation des dolmens.

Développer le numérique à l'école

C'est l'objectif en Corse, où 36 communes se sont réunies pour connecter près de 13 000 élèves répartis sur 107 écoles désormais équipées de tableaux blancs interactifs, de tablettes pour réaliser des activités pédagogiques ainsi que

d'outils d'apprentissage des langues vivantes à distance. Ce projet a pu être réalisé grâce à un financement à hauteur de 2,2 millions d'euros de l'Union européenne via le FEDER.

Former les petites entreprises locales

Les collectivités peuvent aussi jouer un rôle auprès des acteurs publics, associatifs ou économiques locaux en les conseillant et en les

soutenant pour qu'ils proposent des services en ligne. En Corrèze, le département a ainsi obtenu une aide de 45 000 euros (FEADER) pour mettre à niveau les compétences numériques de ses commerçants, de ses artisans, mais aussi les équipes des communes avec des formations à la création de sites web, au développement du e-commerce ou un accompagnement à l'utilisation des réseaux sociaux.

LES QUATRE FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENT

Ils permettent de couvrir la diversité des situations géographiques, du niveau de développement économique ou social des territoires européens. Chaque commune peut élargir à l'un ou plusieurs de ces fonds d'aides aux projets, en fonction de ses spécificités.

Ces fonds sont en gestion partagée entre la Commission européenne et les États membres dans lesquels la mise en œuvre est assurée par les autorités de gestion. Une autorité de gestion peut être un ministère, une région, un département, un groupement d'intérêt public, par exemple.

FEDER	Le fonds européen de développement régional , le mieux doté, propose le spectre le plus large. Il mérite l'attention de toutes les communes car il finance notamment des projets courants : remplacer un système de chauffage d'une école ou d'une mairie, refaire une toiture, aménager des espaces urbains, mettre en place des outils numériques, etc. La liste est longue et varie en fonction des choix régionaux.
FEADER	Le fonds européen agricole pour le développement rural présente des similitudes avec le FEDER, mais il s'adresse spécifiquement au monde rural, en prenant en compte le fait que les plus petites communes peuvent parfois manquer d'ingénierie pour solliciter des aides européennes. Afin de faciliter l'accès aux financements et renforcer les liens entre les communautés, le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) réunit des agriculteurs, des entreprises rurales, des organisations locales, des autorités publiques et des particuliers de différents secteurs afin de former des groupes d'action locale (GAL). Les GAL élaborent leurs propres stratégies de développement local et gèrent leurs budgets respectifs.
FSE+	Le FSE devient FSE+ en intégrant et renforçant plusieurs autres dispositifs. La vocation sociale du fonds social européen en fait un outil dédié pour les collectivités, que ce soit pour améliorer l'accueil des plus démunis, pour proposer des formations aux publics éloignés de l'emploi ou encore pour soutenir les projets du secteur social. Les opportunités à saisir sont nombreuses.
FEAMPA	Les communes côtières peuvent bénéficier du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pour des projets ciblés autour de la mer ou des métiers de la mer.

Le FSE+ investit dans les ressources humaines

Doté en France de 6 milliards d'euros, le nouveau budget (2021-2027) du fonds social européen (FSE+) doit financer des projets favorisant l'emploi durable, l'inclusion sociale, l'apprentissage tout au long de la vie ou l'efficacité de l'administration.



La gestion partagée du FSE entre l'État et les Conseils Régionaux est mise en œuvre dans 32 programmes dont les périmètres diffèrent. Sur un même territoire régional coexistent donc le volet déconcentré du PO (Programme Opérationnel) national FSE géré par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et le PO régional FEDER-FSE géré par le Conseil Régional. La gestion de certaines lignes de financement

du FSE+ peuvent être confiées à des organismes intermédiaires mandatés par l'État ou les Régions.

Le FSE permet de finaliser le budget de projets parfois complexes dans leur mise en œuvre, parce qu'ils s'adressent à des publics en difficulté. Les communes, notamment leurs services sociaux, peuvent en bénéficier directement, mais elles peuvent aussi guider les associations de leur territoire vers une demande de subvention.

**Marie-Amélie
Dutrey**

Chargée de mission à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion). Elle décrypte les opportunités qui s'ouvrent avec le FSE+ 2021-2027, particulièrement en direction du public jeune.

COMMENT MOBILISER LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE+) POUR FINANCER DES PROJETS POUR LA JEUNESSE ?

Le nouveau FSE prévoit-il des dispositions pour accompagner les jeunes ?

Oui, cette nouvelle génération du FSE s'intéresse particulièrement à la jeunesse européenne. On peut retenir que :

- 12,5 % des crédits nationaux seront fléchés sur des opérations dédiées à l'insertion professionnelle des moins de 30 ans.
- L'accès à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire restent financés.
- Des opérations en amont des parcours d'insertion professionnelle pourront être désormais soutenues.

La logique de parcours proposée pour les plus de 16 ans est donc désormais beaucoup plus développée : accès et maintien dans le logement, accès aux soins, accès aux droits en général, lutte contre les violences, soutien aux réseaux d'accueil de jour, aides à la mobilité quotidienne.

Comment les communes peuvent-elles s'appuyer sur le FSE+ pour soutenir les jeunes ?

Une commune peut présenter un projet dédié aux moins de 30 ans. Le FSE doit

permettre de finaliser le budget d'un projet qui, sans cela, n'aurait pu aboutir. Il peut concerner l'insertion dans l'emploi, l'accès à l'éducation, la formation initiale, la formation continue, l'alternance, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations, l'accès au logement, les soins, les droits, etc. Sur la période 2014 à 2020, de très nombreux dossiers ont été portés par des communes.

Pouvez-vous citer des exemples de projets portés par des communes qui illustrent le rôle du FSE+ en faveur de la jeunesse ?

Citons par exemple une opération portée par une commune de moins de 20 000 habitants, dans laquelle de nombreuses entreprises sur son territoire peinaient à recruter et ne disposaient pas forcément d'un service RH. La commune a proposé la création d'un guichet unique de recrutement. Elle disposait d'un bon niveau d'autofinancement et elle a présenté un plan de financement constitué essentiellement de dépenses de personnel, dédié 100 % à l'opération.

Des financements thématiques pour donner une nouvelle dimension à vos projets

LIFE, Horizon Europe, Erasmus... À côté des fonds structurels gérés par les régions, l'Europe accompagne la mise en œuvre de projets qui contribuent aux objectifs qu'elle s'est fixée avec des programmes thématiques. La Commission européenne gère directement ces programmes (via ses agences exécutives ou Directions générales) et publie ainsi les appels (annuels pour la plupart), sélectionne les projets et assure leur suivi, et travaille directement avec les bénéficiaires. Ces dispositifs, nombreux, fonctionnent de façon autonome, mais l'on retrouve souvent quelques règles communes: par exemple, les projets doivent souvent réunir au moins trois partenaires de trois pays différents et les frais de transport et de traduction sont pris en charge dans les projets.



Découvrez ci-après une sélection non-exhaustive de ces programmes!

Citoyens, égalité, droits et valeurs

Le programme : Citoyens, égalité, droits et valeurs vise à «protéger et promouvoir les droits et valeurs consacrés dans les traités» et à «encourager la participation civique et démocratique».

Il se divise en quatre volets :

- Protéger et promouvoir les valeurs de l'Union et l'état de droit (Volet 1 Valeurs de l'Union)
- Promouvoir les droits fondamentaux, la non-discrimination et l'égalité, y compris l'égalité des sexes (Volet 2 Égalité, Droits et égalité de genre).
- Promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique ainsi que les échanges et la coopération entre citoyens de différents pays (Volet 3 Engagement et participation des citoyens - ancien programme l'Europe pour les citoyens).
- Prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les enfants, les femmes et tous les groupes vulnérables ainsi que soutenir les victimes de ces violences (Volet 4 Daphné).

Le budget : 1,55 milliard d'euros pour la période 2021-2027.

Le type de projets soutenus : travail de mémoire, sensibilisation à l'histoire et aux valeurs communes ainsi qu'aux objectifs de l'Union européenne, engagement démocratique et participation civique, jumelage de villes, réseaux de villes, projets de la société civile, etc.

Europe créative

Le programme : Europe créative soutient les secteurs de la culture et de l'audiovisuel.

Il se décline en trois volets :

Culture, Média et Trans-sectoriel. C'est le volet Culture (33% du budget) qui concerne principalement les communes. Il se concentre sur deux objectifs: préserver, développer et promouvoir le patrimoine et la diversité (culturelle et linguistique) et accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création.

Le budget : 2,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Le type de projets soutenus : coopération transnationale entre organisations culturelles, réseaux européens, plateformes d'opérateurs pour une programmation des œuvres à l'échelle européenne, mobilité des artistes, des opérateurs et des œuvres, actions autour des festivals, du livre, de la musique, etc.

Erasmus+

Le programme : Erasmus+ est dédié à l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports. Son objectif est de soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport.

Erasmus+ est connu de longue date pour les échanges d'étudiants qu'il permet à travers l'Europe. Mais il soutient également des projets portés par les collectivités, ou auxquelles elles participent ou s'associent sur leur territoire.

Le budget : 28 milliards d'euros pour 2021-2027.

Le type de projets soutenus : mobilité des élèves et des personnels des écoles, échanges et rencontres de jeunes de différents pays, partenariats, projets sportifs, plateformes apprenantes, collaboration entre écoles, développement de compétences, projets d'élèves, etc.

Horizon Europe

Le programme : Horizon Europe est centré sur la recherche et l'innovation.

Principalement tourné vers l'excellence scientifique, la compétitivité industrielle ou l'innovation, il propose aussi des opportunités aux collectivités décidées à résoudre des problèmes de société qui incluent tout type d'acteurs : économie circulaire, énergie, ville intelligente, etc.

Le budget : 95,5 milliards d'euros pour 2021-2027 qu'il distribue via des appels à projets.

Le type de projets soutenus : Horizon Europe propose des « missions » aux collectivités qui peuvent s'associer aux projets aux côtés de chercheurs, leur permettant d'atteindre une taille critique pour la collecte de données et la recherche. Les missions « 100 villes climatiquement neutres en 2030 », ou les missions de lutte contre le cancer, pour la protection des océans ou la sécurité alimentaire relèvent de ce cadre.

LIFE

Le programme : LIFE est le principal cadre de financement de l'Union européenne pour les politiques liées à l'environnement et au changement climatique. Ce dernier s'adresse à des porteurs de projets publics et privés (entreprises, associations, collectivités, universités, etc.).

Le budget : pour la période 2021-2027 5,4 milliards d'euros à l'échelle européenne répartis en 4 sous-programmes :

- Nature et biodiversité,
- Économie circulaire et qualité de vie,
- Atténuation du changement climatique et adaptation,
- Transition vers l'énergie propre.

Contrairement à certains programmes européens, LIFE ne requiert pas de consortium spécifique.

Le type de projets soutenus : il vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

Europe Numérique

Europe Numérique est le premier programme européen entièrement consacré au renforcement des capacités numériques stratégiques de l'Union européenne et au déploiement des technologies dans les entreprises et les administrations. Doté d'un budget de 7,6 milliards d'euros pour 2021-2027, le programme assurera notamment la numérisation des administrations et services publics.

Un budget renforcé pour le programme européen Santé

L'Europe dispose depuis 2003 d'un programme d'accompagnement des politiques nationales de santé, qui était jusque-là essentiellement axé sur les préventions et la santé publique et doté d'un budget de 449 millions d'euros pour 2014-2020.

Les enseignements tirés de la crise sanitaire ont mené à lancer le nouveau programme « L'UE pour la santé » (« EU4Health » en anglais). Avec un budget de 5,3 milliards d'euros entre 2021 et 2027, le programme vise à soutenir la préparation de l'Europe face aux prochaines crises sanitaires, à renforcer les systèmes de santé nationaux, à veiller à ce que les médicaments et les dispositifs médicaux soient disponibles à des prix abordables et, *in fine*, à la construction de systèmes de santé résilients dans l'Union européenne.

COLLECTIVITÉS, ACCOMPAGNEZ LES JEUNES À DEVENIR DES CITOYENS EUROPÉENS !

Si le contexte de la crise sanitaire a largement entravé la mobilité des jeunes en Europe, elle n'a pour autant pas stoppé toutes les possibilités d'échanges.

Les perspectives de reprise aidant, la Commission européenne propose aux jeunes de découvrir l'Europe, notamment en mettant en œuvre des projets de solidarité et de citoyenneté, et les collectivités jouent un rôle majeur dans ces dispositifs soit en aidant les jeunes adultes de leur commune à vivre des expériences enrichissantes partout en Europe, soit en accueillant de jeunes Européens au sein de leurs équipes. Dans les deux cas, ces démarches sont financées par deux grands programmes : **le Corps européen de solidarité et le volet Jeunesse d'Erasmus+**, dont les budgets ont quasiment doublé pour les années à venir.



© Union européenne, 2017

Deux programmes européens, un opérateur en France

270 000 engagés : c'est l'ambition du **Corps européen de solidarité** pour la période 2021-2027. Avec ce programme créé en 2018, l'Union européenne engage les jeunes adultes de 18 à 30 ans, soucieux d'aider les autres, à mettre en œuvre leurs projets à travers le continent.

L'autre programme, c'est **Erasmus+**, dont le volet Jeunesse et Sport est quant à lui dédié au développement des activités d'éducation non formelles et informelles.

En France, c'est l'**Agence du Service Civique** qui opère et développe ces deux programmes européens et instruit les demandes. « *L'Union européenne encourage la mobilité des jeunes car elle éveille leur curiosité, notamment en ce qui concerne la dimension interculturelle et multilingue de l'Europe ainsi qu'elle améliore la compréhension du fonctionnement de l'Europe* », résume la Présidente de l'Agence du Service Civique, Béatrice Angrand. Interface entre les institutions et les porteurs de projets, l'Agence met en relation les candidats avec les collectivités et les associations prêtes à s'engager dans ces initiatives citoyennes. « *On s'adresse à des personnes issues de tous les milieux socio-culturels qui contribuent à construire la citoyenneté européenne parce qu'elles prennent ensuite la parole sur ce sujet* », poursuit-elle. En 2020, l'Agence a accompagné près de 30 000 participants dans leurs projets, dont près de 17 000 jeunes sur les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité et plus de 12 000 acteurs de jeunesse dans le cadre d'un projet Erasmus+.

Grenoble: ou comment placer l'Europe au cœur de ses politiques publiques

Au-delà de la simple recherche de financements, la ville construit ses projets en prenant en compte les questions européennes, dans toutes leurs dimensions. Une stratégie qui lui a notamment permis de décrocher le titre de Capitale verte européenne pour 2022.

« Grenoble, ville ouverte », c'est le nouvel intitulé de la direction internationale de la capitale de l'Isère. « *Nous dépassons le cadre de la gestion des relations internationales pour porter le projet d'une ville ancrée en Europe et retrouver cette dynamique européenne et internationale dans toutes les politiques publiques* », explique Éric Recoura qui dirige ce service.

Désignée Capitale verte européenne en 2022, Grenoble récolte avec ce titre les fruits d'une stratégie minutieusement engagée, tant au sein de la commune que vers l'extérieur. « *La ville a réveillé son histoire européenne et s'appuie sur tout ce qui la rattache à cette culture pour lancer ses projets* », poursuit le directeur. Des animations en école maternelle aux formations vers

« La ville a réveillé son histoire européenne et s'appuie sur tout ce qui la rattache à cette culture pour lancer ses projets »

des publics spécialisés en passant par des balades thématiques, de nombreux outils sont déployés dans la vie de la cité pour matérialiser ce projet international. Une façon d'envisager l'Europe qui permet aussi aux Grenoblois originaires d'autres pays de valoriser leur différence au sein de la ville.

Un investissement rentable

La commune, qui compte un centre Europe Direct depuis 2009 au sein

de sa Maison de l'international, a structuré un réseau des « villes en transition » qui lui a permis de bénéficier de l'expérience de ses partenaires sur différents thèmes : démocratie locale, budgets participatifs, possibilité de payer les agents de la ville en monnaie locale, etc. « *Barcelone ou Copenhague, membres de ce réseau, nous ont également soutenus dans notre candidature pour la Capitale verte* » ajoute Eric Recoura qui assure avoir également profité du « coaching » étroit de sa jumelle, Essen (Allemagne), elle-même primée en 2017.

Grenoble est également engagée dans plusieurs projets soutenus par des financements européens. « *Quinze projets municipaux bénéficient de fonds communautaires, dont la grande majorité relève des programmes européens thématiques plus que des fonds structurels*, indique le directeur international, *mais nous participons également à des projets de la métropole de Grenoble, de l'université, d'entreprises ou d'associations* ». En intégrant des partenaires, la ville a également contribué à les former à déposer leurs propres projets : « *l'investissement de la ville dans cette démarche européenne est plus que rentable pour le territoire qui en tire des profits directs et indirects* », conclut Eric Recoura.



«L'Europe des communes» informe les élus locaux

À côté des services instructeurs des fonds européens dans les conseils régionaux ou dans les services de l'État, l'Europe propose également des relais d'information à travers le pays. Avec la Représentation de la Commission européenne en France et les 48 sites du réseau Europe Direct, de nombreux outils sont mis à disposition des communes. Entretien avec Benoit Sapin, responsable du Pôle territorial de la Représentation en France de la Commission européenne.

La Commission européenne dispose d'une Représentation en France, dont les bureaux sont situés à Paris et Marseille. Quel est son rôle ?

La Représentation de la Commission en France informe sur l'Union européenne. Elle s'adresse aussi bien à la presse qu'aux autorités, associations, aux scolaires et bien entendu, au grand public en général! Nous proposons de nombreux supports de communication, des outils que nous mettons à la disposition de toutes les personnes intéressées. L'objectif est vraiment de rapprocher l'Europe de ses citoyens, de permettre à chacun de comprendre l'action de l'Union européenne, ses priorités, ses compétences, son fonctionnement et comment elle appuie la mise en œuvre de ses politiques au niveau national, notamment par le biais des vastes programmes de financement qu'elle propose.

De façon concrète, comment pouvez-vous aider une commune à mieux comprendre et s'appropriier l'Europe ?

D'abord nous ciblons les sujets par champs de compétences locales. Cette année, nous avons par exemple proposé une série d'outils consacrée à la rénovation



énergétique des bâtiments. C'est un sujet complexe, concret, qui concerne toutes les communes, quelle que soit leur taille. L'Europe est motrice sur ce dossier, elle apporte de l'ingénierie et des financements considérables, par différents biais, que les communes peuvent utiliser pour mettre en œuvre leur projet.

Sur ce sujet, comme pour d'autres, les élus ou les agents territoriaux intéressés peuvent nous contacter mais également s'abonner à notre lettre d'information, suivre nos webinaires, ou aller chercher l'information auprès de nos relais. Le réseau Europe Direct peut notamment être mobilisé : en France, 48 points de diffusion sont labellisés avec pour mission de répondre aux demandes et d'animer le débat européen sur

leur territoire, en s'appuyant sur une communauté d'experts.

Vous organisez également des visites à Bruxelles. Les communes peuvent-elles y participer ?

Là encore, ces visites s'adressent à tous! Avant la crise sanitaire qui nous a conduits à passer au virtuel, nous accompagnions environ 200 délégations françaises à Bruxelles chaque année. Et bien entendu, les élus et les employés territoriaux sont les bienvenus! L'objectif est de mieux comprendre le rôle et les actions des différentes institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen, Comité des régions, etc.) en rencontrant sur place ou en ligne des interlocuteurs pertinents.

S'ORGANISER POUR MIEUX SAISIR LES OPPORTUNITÉS EUROPÉENNES

Organiser ses services: une clé pour mettre l'Europe à la portée de toutes les communes!

Investir dans un service Europe: est-ce utile pour une commune? Pour le maire d'Autun, Vincent Chauvet, comme pour le Directeur Europe de la ville et de la métropole de Nice, Sébastien Viano, cela ne fait aucun doute. Désigner une personne ou constituer un service en charge des politiques européennes et apte à mener des projets soutenus par l'Europe représente forcément un atout.

Autun (Saône-et-Loire) compte moins de 15 000 habitants, et Vincent Chauvet, le maire réélu en 2020, n'a pas hésité à se plonger tout de suite dans le grand bain de l'Europe. Nommé au Comité des régions, une instance européenne consultative regroupant des élus locaux, il a également rejoint la commission Europe de l'Association des maires de France (AMF). Deux de ses conseillers municipaux sont portugais et néerlandais, et son équipe est bien décidée à tirer parti des opportunités que propose l'Union européenne pour soutenir ses projets. «*Nous bénéficions de fonds européens pour rénover notre bibliothèque*

multimédia, pour construire notre piste d'athlétisme, ou pour l'extension et l'embellissement de notre musée, énumère Vincent Chauvet, évoquant par ailleurs le partenariat noué avec un musée allemand sur un projet archéologique. *Nous nous appuyons également sur le fonds social européen pour améliorer nos projets d'insertion, pour soutenir la mission locale, et pour les actions de formation.* »

La plus petite commune à disposer d'une DRI

Pour mener à bien toutes ces initiatives, la ville s'est organisée: «*Nous sommes l'une des plus petites*

communes françaises à disposer d'une Direction des relations européenne et internationale (DRI)», se félicite le maire. «*Nous avons reçu 76 candidatures pour prendre la direction de ce service qui sera également étayé par un volontaire territorial en administration.* » Pas de doute pour Vincent Chauvet, l'investissement est payant. En plus d'assurer une veille des politiques mises en œuvre et des opportunités de financement qui existent, sa DRI permet également d'envisager des actions avec des acteurs diplomatiques européens pour traiter de problématiques locales, telle la gestion de l'installation récente de nombreux bûcherons bulgares dans la commune.



Une solution gagnante pour le maire, qui se hisse ainsi au niveau des autres organisations tournées vers l'international : « Avec une DRI, nous pouvons nous associer à tout type de projets parce que nous disposons d'un interlocuteur bien identifié, disponible pour échanger avec des universités comme avec d'autres collectivités », conclut Vincent Chauvet.

Nice mise gros sur l'Europe

Pas de doute non plus du côté de Nice qui s'est progressivement dotée d'une direction Europe conforme à ses ambitions. La ville et sa métropole sont frontalières de Monaco et de l'Italie, ce qui les incite naturellement à travailler avec leurs voisins. « Nous avons adopté un schéma de coopération transfrontalière en 2019, explique Sébastien Viano, le Directeur Europe, Euro-Méditerranée et Financements extérieurs de la ville de Nice et de la métropole Nice Côte d'Azur. En 2021, nous avons défini une stratégie Europe, en lien avec la nouvelle programmation budgétaire européenne ». L'un des trois services de la Direction composée de 18 agents a identifié des appels à projets « prioritaires » sur lesquels Nice pouvait se positionner. « Nous avons déjà mis en place des partenariats stratégiques avec d'autres collectivités ou des universités locales et européennes, poursuit Sébastien Viano. Nous allons maintenant dérouler cette stratégie jusqu'en 2027, avec nos partenaires transfrontaliers ». La Direction ne se limite pas à la recherche de fonds européens. Son expertise lui permet d'évaluer la meilleure option de financement en fonction de la nature du projet et de son besoin d'investissement.

85 % des élus connaissent mal l'Europe

Si les métropoles et les plus grandes collectivités ont bien compris leur intérêt à structurer leur organisation pour appréhender les sujets européens, c'est encore trop rarement le cas dans la plupart des communes françaises. 85% des élus connaissent peu ou mal le rôle et les prérogatives de l'UE alors que presque une commune sur deux utilise des fonds européens au quotidien.

« Les subventions constituent pour les élus une porte d'entrée vers l'Union européenne, assure Alain Dumort, qui dirigeait la Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille. Par exemple, 40 des 100 milliards du plan de relance français sont abondés par l'Union européenne, ajoute-t-il. Il faut trouver les projets qui correspondent à ce cadre de financement. » Et d'enjoindre les collectivités à travailler ensemble : « Nous encourageons le regroupement des compétences et la mutualisation des expertises pour donner une dimension significative aux projets des petites communes et leur permettre de bénéficier des fonds européens », poursuit Alain Dumort qui rappelle que « la référence pour les collectivités est la Région, qui gère les fonds structurels et anime le territoire autour de grands projets structurants. »



Un référent Europe pour les communes réticentes

Pour les communes réticentes, Vincent Chauvet conseille une approche progressive, « en désignant un référent Europe parmi les élus, ou au sein du personnel, chaque mairie peut mesurer son intérêt à s'engager dans un projet européen, à prendre part à l'élaboration des politiques et à mieux informer les citoyens de ce que fait l'Union européenne pour leur quotidien. » Pour bien assurer leur mission, les référents peuvent piocher dans les très nombreux dispositifs d'information et d'accompagnement qui existent. Ainsi, 48 centres Europe Direct maillent le pays, pour répondre à toutes les questions des citoyens comme des collectivités, des associations ou des entreprises. Les associations d'élus (AMF, ADF, Régions de France, etc.) proposent de nombreux outils de compréhension et de formation aux affaires européennes, alors que les régions disposent presque toutes de représentations à Bruxelles, auprès de la Commission européenne, notamment pour assurer un indispensable travail de veille.

Les solutions sont nombreuses et à la portée de tous, en fonction de l'engagement et de l'investissement : quelle que soit la dimension de votre commune, l'Union européenne est à votre portée.



Tirer profit des partenariats pour saisir les opportunités européennes

Pour les collectivités, la gestion des fonds européens peut s'avérer complexe. Mais c'est également un apprentissage qui permet d'ouvrir des portes inédites vers des programmes enrichissants... à condition de savoir s'organiser et ne pas hésiter à se regrouper, à l'échelon intercommunal, départemental ou européen dans des logiques de partenariat.

Chaque projet européen nécessite un soin particulier dans sa définition comme dans sa gestion. C'est pourquoi il est recommandé aux communes de se regrouper pour optimiser les différentes phases de la vie d'un projet. Un conseil qui prend d'autant plus son sens lorsque l'on réalise que les communes d'un même territoire partagent des problématiques comparables. Et si ce n'est pas le cas, il est également possible de retrouver par le biais d'associations thématiques des collectivités qui s'intéressent au même sujet : Club des villes et territoires cyclables, France villes durables, Association nationale des élus de montagne, etc.

L'intérêt de la démarche est de partager l'expertise, l'ingénierie, le savoir-faire et l'expérience de ses partenaires. Des notions qui font souvent défaut dans les plus petites communes et qui freinent les élus à s'engager dans des demandes de financement européen réputées difficiles.

« Passer par l'échelon intercommunal ou départemental pour bénéficier de fonds européens permet souvent d'engager des démarches intéressantes, qui pourront donner lieu à d'autres initiatives par la suite, assure Adina Revol, revenant sur

L'intérêt de la démarche est de partager l'expertise, l'ingénierie, le savoir-faire et l'expérience de ses partenaires.

son expérience de conseillère économique de la Représentation de la Commission européenne en France. *La gestion des fonds européens peut paraître complexe, c'est une réalité. Mais c'est également un apprentissage qui ouvre des portes inédites vers des programmes vraiment enrichissants* », ajoute-t-elle. Et il faut en profiter : quelques 80 mesures de simplification pour la mise en œuvre des fonds structurels sont appliquées dès cette année. « *Le champ est vaste, des opportunités existent, elles méritent que l'on s'y intéresse !* », conclut Adina Revol.

En Bretagne, 64 collectivités se réunissent pour déployer l'administration numérique

Dans le cadre du plan de relance engagé pour redresser l'économie affectée par la crise sanitaire (100 milliards d'euros dans le

cadre du plan France Relance dont 40 milliards d'euros abondés par l'Union européenne), 20% des projets financés doivent contribuer à la transition numérique des territoires et des organisations. Une opportunité que les administrations locales doivent saisir, seules ou regroupées.

Dans cette perspective de mutualisation des projets, l'expérience des collectivités bretonnes est riche d'enseignements. Elles se sont regroupées au sein d'un syndicat mixte, Mégalis, représentant 1233 communes bretonnes et dont la mission est de porter le développement numérique de chacune, des plus petits villages aux métropoles, avec un panel de services numériques complet proposé à leurs adhérents. Mégalis propose à ses membres une plateforme de services numériques et les accompagne dans le développement de leur usage. Via cette plateforme, les collectivités peuvent à la fois procéder à des transmissions électroniques sécurisées pour leur comptabilité ou le contrôle de légalité, facturer et archiver leurs documents. S'inscrivant dans le projet de transformation numérique de l'Union européenne, cette plateforme bénéficie d'un financement européen représentant 40% de son fonctionnement et des investissements, via le FEDER.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER POUR OBTENIR DES SUBVENTIONS EUROPÉENNES

L'Europe a mis en place des fonds dont les collectivités peuvent bénéficier. Afin d'y accéder, il est important de bien monter son dossier de subvention, de se renseigner sur les conditions exigées dans les appels à candidature et de trouver des partenaires.

Améliorer la performance énergétique des bâtiments, lutter contre les déserts médicaux, permettre à des personnes en marge de l'emploi de se former à de nouveaux métiers... Les financements proposés par l'Europe servent ses objectifs de politique générale. La programmation budgétaire étalée sur sept ans est assortie de priorités partagées, permettant aux Européens d'avancer dans le même sens vers une économie sociale de marché, une société inclusive et plus respectueuse de son environnement. Chaque programme de subvention abonde ces objectifs à sa façon, en toute transparence. Les projets financés doivent donc répondre à des critères clairs, définis en amont. Pour y parvenir, il est nécessaire de s'organiser.

S'informer

Chaque commune peut mettre en place sa propre stratégie, en fonction de ses compétences et de ses ressources. De la simple veille menée en interne par un élu à la création d'un service complet dédié aux affaires européennes, les communes peuvent aussi s'appuyer sur les intercommunalités, les conseils départementaux ou régionaux, les services de l'État, les associations de collectivités, ou les services européens.

Se former

De nombreux modules de formation en ligne ou en présentiel sont proposés pour s'initier ou se perfectionner au montage et à la gestion de projets soutenus

par des aides européennes. Le cadre à respecter nécessite des compétences en gestion de projet et recherche de financement. Il faut en effet garder à l'esprit que les projets sont cofinancés, en général pour 40 à 60% de leur montant global, ce qui implique d'autofinancer le reliquat ou de trouver un ou plusieurs autres partenaires pour compléter le budget.

Par ailleurs, la logique de gestion du projet (comptabilité, planification, bilans, etc.) peut varier par rapport à ce que le porteur a l'habitude de pratiquer au quotidien. Une fois l'organisation en place, il devient plus simple de comprendre les règles des différents programmes et de bénéficier des aides proposées.

En outre, l'Europe n'avance pas les fonds, elle les décaisse sur

« LE SOUTIEN DU GAL A FACILITÉ NOTRE TÂCHE »

Tautavel (900 habitants, Pyrénées-Orientales), cherchait depuis plusieurs années une solution pour maintenir une offre médicale dans le village. La mairie s'est appuyée sur le Groupe d'action locale (GAL) qui porte le programme européen Leader + sur son territoire pour financer «La Maison des Soins de Tautavel», équipée d'une cabine de télémedecine. «*Nous avons accompagné la mairie à chaque étape, de la définition du projet au dépôt du dossier de subvention*», explique Félix Authier, le chargé de projet du GAL. Un accompagnement jugé «essentiel» par la commune: «*C'est vrai que le montage du dossier n'est pas simple mais le soutien du GAL a considérablement facilité notre tâche!*», reconnaît Carole Navarro qui a profité de cet élan pour décrocher une seconde subvention du FEADER, cette fois pour un équipement de loisir.



présentation des factures acquittées. Les porteurs de projet doivent donc être capables d'assurer ce suivi dans la durée de manière à bénéficier effectivement de la subvention allouée, et d'avancer ou d'emprunter le budget nécessaire en complément de leur subvention.

Identifier ses partenaires

Il est très utile de se rapprocher de communes voisines, jumelées ou membres d'une même association nationale ou internationale avant de solliciter des subventions européennes. Mais d'autres partenariats peuvent être envisagés, avec des organisations publiques comme avec des sociétés. Plus le projet financé concourt aux objectifs européens et tend à démontrer son efficacité, plus il a des chances d'obtenir une subvention. Ces rapprochements

permettent aussi de bénéficier de l'ingénierie ou de l'expérience des partenaires.

Des journées d'informations et d'échanges sont régulièrement organisées. Elles constituent non seulement l'opportunité d'apprendre et d'échanger avec ses pairs mais également de trouver des partenaires potentiels pour ses projets.

Quels dispositifs pour financer les projets ?

Tous les projets sont éligibles dès lors qu'ils répondent aux objectifs européens. Une fois le projet validé, les financements européens se déclinent pour l'essentiel sous trois grandes catégories de programmes.

D'une part, les fonds structurels et d'investissement (FEDER, FSE+,

FEADER, FEAMPA) dont une vaste part s'adresse aux territoires et peut soutenir des projets de taille très modeste, dès lors qu'ils cadrent avec les objectifs fixés. Pour les communes, cela peut aller de la gestion des déchets au développement des technologies numériques. Les Conseils régionaux sont souvent les autorités de gestion de ces programmes au sein desquelles les communes pourront trouver un interlocuteur pour les informer sur les appels à projets en cours.

D'autre part, il existe un vaste panel de programmes thématiques, accessibles via des appels à projets gérés à l'échelle européenne, qui permettent de financer un grand nombre d'initiatives locales, souvent en réseau avec d'autres partenaires européens.

Enfin, la Banque européenne d'investissement (BEI) propose aux collectivités des financements directs à long terme, à des conditions favorables, pour financer des projets contribuant notamment à la réduction de leur empreinte carbone. La BEI travaille par l'intermédiaire de banques publiques et de banques commerciales. En France, le partenaire principal est la Banque des territoires, laquelle octroie des prêts pour des projets ciblés.

InvestEU est le programme d'investissement de l'UE qui, par un dispositif de garantie, permet de lever des fonds publics et privés. Renforcé par la Commission européenne dans le cadre du Plan de relance européen Next Generation EU, 75% de son montant est mis en œuvre par la Banque européenne d'Investissement. D'autres partenaires financiers seront désignés par la Commission européenne pour compléter le dispositif.

UNE MAISON DE SANTÉ À CHÂLUS

Châlus (1 700 habitants), en Haute-Vienne, a construit un dossier solide pour la réalisation de son projet

de maison de santé, ce qui lui a permis d'obtenir plusieurs financements. « Nous avons travaillé avec le Conseil régional qui nous a aidés à instruire notre dossier pour obtenir cette aide européenne décisive pour une commune de notre taille », indique le maire de Châlus, Alain Brézaudy. « Le projet nous a permis de réunir les professions médicales et paramédicales au sein d'un même ensemble qui respecte les normes d'accessibilité récentes », poursuit-il, soulevant toutefois la nécessité de contracter un prêt-relais pour réaliser les travaux avant d'obtenir le versement de la subvention européenne. Alain Brézaudy conclut : « sans l'aide européenne pour la maison de santé, nos capacités d'investissement ne nous auraient pas permis de poursuivre les projets de rénovation que nous avons engagés au cœur de la commune ».

Chiffres clés: investissement total et financement européen

- 1 M€: budget total du projet
- 25% financé par l'État
- 50% financé par une subvention du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- 25% par de l'autofinancement





**Ambroise
Fayolle**

Vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI), présente les financements et services proposés par la BEI pour les collectivités et les démarches à suivre pour y accéder.

TOUTES LES COLLECTIVITÉS PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT DE LA BEI

Que propose la BEI aux collectivités qui souhaitent améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments ?

La performance énergétique des bâtiments est un sujet prioritaire pour l'Europe et donc pour la BEI. Nous intervenons en direct sur les plus gros projets, dont le budget dépasse 50 millions d'euros. Ceux-là concernent plutôt les grandes collectivités territoriales et leurs groupements. Pour les projets de moindre envergure, les financements de la BEI sont aussi disponibles via la Banque des territoires ou les banques commerciales. Une commune ou un EPCI qui porte un projet éligible peut obtenir un prêt à taux fixe pour des projets dont le coût est au moins de 40 000 euros.

Quel est l'intérêt de s'adresser à la BEI plutôt qu'à une banque classique ?

Les conditions de financement sont excellentes et nous proposons en outre des services d'assistance technique et

de conseil, notamment en amont des projets, pour accompagner des études de faisabilité, des études techniques, le montage financier ou encore la passation des marchés. Ce service européen va donc bien au-delà du simple apport financier.

J'ajoute que l'octroi d'un financement de la BEI, compte tenu de l'instruction très complète qu'il implique, est un signal très fort de la viabilité d'un projet. Il en renforce significativement l'attractivité pour les autres financeurs.

Est-ce que l'on peut cumuler une subvention Feder ou Feader avec un prêt ou une assistance BEI ?

Le prêt de la BEI peut financer la moitié des coûts d'investissement d'un projet au maximum, ceci parce que nous cherchons à mobiliser des acteurs privés dans la réalisation des opérations que nous finançons. Des subventions européennes sont effectivement cumulables avec un prêt BEI, permettant que l'ensemble des financements d'origine européenne puisse atteindre jusqu'à 70 % du coût du projet.

WEBGRAPHIE

L'Europe des communes

https://france.representation.ec.europa.eu/strategie-et-priorites/leurope-des-communes_fr

Réseau Europe Direct en France :

<http://www.europedirectfrance.eu>

Toute l'Europe, le site de référence sur les questions européennes

<https://www.touteurope.eu>

ANCT - Agence national de la cohésion des territoires :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

AMF - Association des maires de France :

<https://www.amf.asso.fr/>

AFCCRE - Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe :

<http://afccre.org>

CNFPT - Centre national de la fonction publique territoriale :

<https://www.cnfpt.fr/>

Les six priorités de l'Union européenne :

https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024_fr

Les financements de l'UE :

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/how-apply/you-apply-eu-funding-beginners_fr

Les financements selon le mode de gestion :

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/find-funding/funding-management-mode_fr

L'Europe s'engage en France :

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>

Les différents programmes de financement :

<https://www.touteurope.eu/format/programme/>

Relais culture Europe :

<https://relais-culture-europe.eu/>

Erasmus + :

<https://info.erasmusplus.fr/>

Horizon 2020 :

<https://www.horizon-europe.gouv.fr/>

LIFE :

<https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

